

# JOURNAL DE ROUBAIX

## POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

**PRIX DE L'ABONNEMENT :**  
Roubaix-Tourcoing : Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 francs. — Un an, 50 francs.  
Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 francs.  
La France et l'étranger, les frais de poste en sus.

**PRIX DES ABONNEMENTS EST PAYABLE D'AVANCE.** — TOUT ABONNEMENT CONTINUE JUSQU'A RÉCEPTION D'AV'S CONTRAIRE.

ROUBAIX, LE 18 DÉCEMBRE 1886

### LES SOUS-SÉCRÉTAIRES D'ÉTAT

Cette question des sous-sécrétaires d'Etat, qui a été l'une des causes de la chute du précédent Cabinet, vient d'être résolue par le Cabinet nouveau dans le sens contraire aux décisions prises par la Chambre il y a une douzaine de jours à peine.

On se rappelle, en effet, que sur les vives instances de M. le Freycinet, la majorité avait fini par accepter l'institution des sous-sécrétaires d'Etat, et par se laisser persuader que ces députés fonctionnaires étaient, sinon indispensables, tout au moins fort utiles.

La question de Cabinet avait été posée sur celle du maintien des sous-sécrétaires d'Etat. Après le vote favorable, l'institution pouvait passer pour sauve, et M. Turquet, le jour où le ministère Freycinet donna sa démission, avait quelque droit de dire à son cocher : Retirez pour aujourd'hui la cocarde tricolore de votre chapeau ; vous la remettrez au chapeau demain.

Les prévisions de M. Turquet ne sont pas réalisées. M. Turquet est redevenu simple député. Son poste de sous-sécrétaire d'Etat se trouve définitivement supprimé. Les sous-sécrétaires d'Etat auraient disparu si par exception, le ministre Goblet n'avait pas décidé de maintenir M. de la Porte aux colonies. Enfin, au lieu de quatre sous-sécrétaires d'Etat, nous n'en avons plus qu'un seul.

Il faudrait se réjouir de la mesure qui vient d'être prise, si elle était approuvée à réaliser de réelles économies. Mais nous craignons fort que les économies annoncées de ce côté ne soient plus apparentes que réelles.

Un exemple pour bien faire comprendre toute notre pensée.

M. Bernard, député du Doubs, touchait un traitement de 25,000 francs comme sous-sécrétaire d'Etat du ministre de l'intérieur.

Redevenu simple député, M. Bernard ne touche plus que 9,000 francs. C'est une réduction de 16,000 francs.

Mais que les contribuables soient pas trop pressés de se réjouir de la résolution prise par M. Goblet de se passer de la collaboration d'un sous-sécrétaire d'Etat à l'intérieur.

Il a paru, il y a trois jours, à l'*Officiel*, un décret signé de M. Goblet, transformant son chef du cabinet du ministre de l'Instruction publique en « directeur » du cabinet du président du conseil, ministre de l'intérieur et des cultes.

C'est un poste nouveau de directeur créé par décret. Les directeurs du ministère de l'intérieur recevaient un traitement de 16,000 francs, on voit ce que devient l'économie faite sur la suppression du sous-sécrétaire d'Etat.

### NOUVELLES DU JOUR

**Au Sénégal.** — La colonne du Haut-Pfleuve. — Le colonel Galliéni. — L'organisation du Haut-Sénégal. — Tentatives vers Tomboutou. — Le danger anglais.

On sait que chaque année une petite expédition militaire, commandée par le colonel du Haut-Pfleuve, s'organise à Saint-Louis pour aller visiter les îles des forts du Haut-Sénégal et du Niger, les ravitailleurs et au bassin pacifier les parties du pays troublées par les prédateurs et les excitations des agitateurs noirs qui s'affublent de la qualité d'envoyés de Mahomet.

Cette année, l'effectif de la colonne qui vient de partir de St-Louis est ainsi composé : Art-major, 13 ; artillers, 70 ; spahis, 46 ; infanterie de marine, 120 ; ouvriers et artilleurs, 85 ; conducteurs, 145 ; guides, 30 ; noirs, 800 ; médecins, 16 ; commissariat, 6 ; dispensaires, 100.

Sont au total : 1,301 personnes dont environ 1,200 combattants, parmi lesquels 400 et quelques blancs. Le colonel Galliéni en a le commandement.

Cet officier supérieur est très populaire au Sénégal ; la Chambre de commerce et les négociants de St-Louis lui ont offert un punch au cercle d'Union.

D'après le passé et les idées de M. Galliéni, il semble que, de croire, à la suite du *Bulletin du Roubaix*, que l'organisation militaire est nécessaire, il a pour mission d'organiser le Haut-Pfleuve et de passer des traités avec les rois noirs qui nous barrent encore la route de Tomboutou, afin de garantir la sécurité de nos conquêtes et de faciliter les transactions commerciales.

Ce qui corrobore cette opinion est la nomination dans le Haut-Pfleuve de trois commandants des cordes dont l'autorité et les capacités sont connues et probées : le colonel du Haut-Pfleuve, son adjoint et son compagnon d'expédition de la Goblet.

C'est ensuite la mission confiée au lieutenant de vaissans Caron de sa randonnée à Tomboutou avec le petit canonnier à vapeur *Le Niger* astucieusement flot sur le fleuve de ce nom devant autre portée de Bamakou.

C'est aussi le départ d'un autre compatriote Viard, qui a quitté St-Louis il y a environ deux mois pour chercher lui aussi à atteindre Tomboutou par la voie de terre.

Enfin, on croit, au Sénégal, que le colonel Galliéni même tentera de s'aboucher avec le sulfure de Segou, *Adanodou*, notre vieil ennemi, et à l'état des sous-officiers.

Après le départ du ministre, la commission, par 12 voix contre 7, s'est ralliée au projet du gouvernement.

**Les douzièmes provisoires**

Paris, 17 décembre. — Le ministre des finances s'est rendu devant la commission du budget de la Chambre. Il a vivement insisté pour l'adoption des douzièmes provisoires avec le rejet de l'art. 8, c'est à dire telles que les votées le Sénat.

Après le départ du ministre, la commission, par 12 voix contre 7, s'est ralliée au projet du gouvernement.

**La loi organique militaire**

Paris, 17 décembre. — Après avoir entendu le ministre de la guerre qui ne s'est pas déclaré hostile, la commission de l'armée, par 12 voix contre 7, a voté la disposition du loi organique militaire des articles relatifs au service de trois ans et à l'état des sous-officiers.

Ces deux articles feront l'objet d'un projet spécial qui pourra être déposé au début de la session.

M. Lézaint a été nommé rapporteur.

**A Madagascar**

On lit dans Paris : « Le ministre des affaires étrangères a reçu hier un long courrier de Madagascar.

» Dans ce courrier, le résident général à Tanaïnne ne signale aucun changement dans la situation générale.

» M. le Myrdé Viliers fait d'ailleurs remarquer que toutes les affaires sont suspendues à Madagascar pendant la période des fêtes religieuses annuelles, qui viennent de prendre fin peu de temps après l'envoi du courrier. »

**A Vierzon**

Le retour à Vierzon du citoyen Janvier, qui avait été condamné à Bourges pour avoir pris part aux dernières troubles, a été l'occasion d'une manifestation populaire.

La police et la gendarmerie ayant été consultées, il fut décidé que plusieurs personnes étaient venues à la rencontre de ce « sympathique » condamné. On n'a cependant aucun trouble à déplorer.

Le colonel Gallieni est un vaillant soldat et un bon administrateur ; connaissant ce pays par expérience, il doit passer deux ans assuré d'y dans le Haut-Pfleuve.

C'est certainement un des meilleurs choix qu'a fait le ministère de la Marine.

**Un rapprochement instructif**

On lit dans Paris : « Le citoyen Gallet, directeur du journal radical *Le Peuple*, passera aujourd'hui en cour d'assises pour attenter à la personne du préfet.

Il est de coutume de rappeler, à propos de cette nouvelle, que récemment, lorsque M. Gallet fut envoyé de force du couvent où il était placé librement, les singuliers parents qui operaient cette odieuse besognie, dans le but de faire du mal au sujet, pour y conduire la jeune fille aimée enlevée à la maison religieuse où elle avait voulu se retirer pour se consacrer à Dieu.

» Nous aimerions voir, maintenant, ce qui diront de ce malfrat Gallet, ces acharnés ennemis des couvents. »

**L'instruction religieuse dans les grandes villes**

Voici, d'après un rapport de M. l'abbé Schlosser, vicarice de la paroisse Saint-Laurent, les résultats déjà obtenus à Paris par les lois sur l'enseignement primaire, relativement au catéchisme.

Le colonel Gallieni est un vaillant soldat et un bon administrateur ; connaissant ce pays par expérience, il doit passer deux ans assuré d'y dans le Haut-Pfleuve.

C'est certainement un des meilleurs choix qu'a fait le ministère de la Marine.

**Un rapprochement instructif**

On lit dans Paris : « Le citoyen Gallet, directeur du journal radical *Le Peuple*, passera aujourd'hui en cour d'assises pour attenter à la personne du préfet.

Il est de coutume de rappeler, à propos de cette nouvelle, que récemment, lorsque M. Gallet fut envoyé de force du couvent où il était placé librement, les singuliers parents qui operaient cette odieuse besognie, dans le but de faire du mal au sujet, pour y conduire la jeune fille aimée enlevée à la maison religieuse où elle avait voulu se retirer pour se consacrer à Dieu.

» Nous aimerions voir, maintenant, ce qui diront de ce malfrat Gallet, ces acharnés ennemis des couvents. »

**Obligation des villes**

Le retour à Vierzon du citoyen Janvier, qui avait été condamné à Bourges pour avoir pris part aux dernières troubles, a été l'occasion d'une manifestation populaire.

La police et la gendarmerie ayant été consultées, il fut décidé que plusieurs personnes étaient venues à la rencontre de ce « sympathique » condamné. On n'a cependant aucun trouble à déplorer.

Le colonel Gallieni est un vaillant soldat et un bon administrateur ; connaissant ce pays par expérience, il doit passer deux ans assuré d'y dans le Haut-Pfleuve.

C'est certainement un des meilleurs choix qu'a fait le ministère de la Marine.

**Un rapprochement instructif**

On lit dans Paris : « Le citoyen Gallet, directeur du journal radical *Le Peuple*, passera aujourd'hui en cour d'assises pour attenter à la personne du préfet.

Il est de coutume de rappeler, à propos de cette nouvelle, que récemment, lorsque M. Gallet fut envoyé de force du couvent où il était placé librement, les singuliers parents qui operaient cette odieuse besognie, dans le but de faire du mal au sujet, pour y conduire la jeune fille aimée enlevée à la maison religieuse où elle avait voulu se retirer pour se consacrer à Dieu.

» Nous aimerions voir, maintenant, ce qui diront de ce malfrat Gallet, ces acharnés ennemis des couvents. »

**Obligation des villes**

Le retour à Vierzon du citoyen Janvier, qui avait été condamné à Bourges pour avoir pris part aux dernières troubles, a été l'occasion d'une manifestation populaire.

La police et la gendarmerie ayant été consultées, il fut décidé que plusieurs personnes étaient venues à la rencontre de ce « sympathique » condamné. On n'a cependant aucun trouble à déplorer.

Le colonel Gallieni est un vaillant soldat et un bon administrateur ; connaissant ce pays par expérience, il doit passer deux ans assuré d'y dans le Haut-Pfleuve.

C'est certainement un des meilleurs choix qu'a fait le ministère de la Marine.

**Un rapprochement instructif**

On lit dans Paris : « Le citoyen Gallet, directeur du journal radical *Le Peuple*, passera aujourd'hui en cour d'assises pour attenter à la personne du préfet.

Il est de coutume de rappeler, à propos de cette nouvelle, que récemment, lorsque M. Gallet fut envoyé de force du couvent où il était placé librement, les singuliers parents qui operaient cette odieuse besognie, dans le but de faire du mal au sujet, pour y conduire la jeune fille aimée enlevée à la maison religieuse où elle avait voulu se retirer pour se consacrer à Dieu.

» Nous aimerions voir, maintenant, ce qui diront de ce malfrat Gallet, ces acharnés ennemis des couvents. »

**Obligation des villes**

Le retour à Vierzon du citoyen Janvier, qui avait été condamné à Bourges pour avoir pris part aux dernières troubles, a été l'occasion d'une manifestation populaire.

La police et la gendarmerie ayant été consultées, il fut décidé que plusieurs personnes étaient venues à la rencontre de ce « sympathique » condamné. On n'a cependant aucun trouble à déplorer.

Le colonel Gallieni est un vaillant soldat et un bon administrateur ; connaissant ce pays par expérience, il doit passer deux ans assuré d'y dans le Haut-Pfleuve.

C'est certainement un des meilleurs choix qu'a fait le ministère de la Marine.

**Un rapprochement instructif**

On lit dans Paris : « Le citoyen Gallet, directeur du journal radical *Le Peuple*, passera aujourd'hui en cour d'assises pour attenter à la personne du préfet.

Il est de coutume de rappeler, à propos de cette nouvelle, que récemment, lorsque M. Gallet fut envoyé de force du couvent où il était placé librement, les singuliers parents qui operaient cette odieuse besognie, dans le but de faire du mal au sujet, pour y conduire la jeune fille aimée enlevée à la maison religieuse où elle avait voulu se retirer pour se consacrer à Dieu.

» Nous aimerions voir, maintenant, ce qui diront de ce malfrat Gallet, ces acharnés ennemis des couvents. »

**Obligation des villes**

Le retour à Vierzon du citoyen Janvier, qui avait été condamné à Bourges pour avoir pris part aux dernières troubles, a été l'occasion d'une manifestation populaire.

La police et la gendarmerie ayant été consultées, il fut décidé que plusieurs personnes étaient venues à la rencontre de ce « sympathique » condamné. On n'a cependant aucun trouble à déplorer.

Le colonel Gallieni est un vaillant soldat et un bon administrateur ; connaissant ce pays par expérience, il doit passer deux ans assuré d'y dans le Haut-Pfleuve.

C'est certainement un des meilleurs choix qu'a fait le ministère de la Marine.

**Un rapprochement instructif**

On lit dans Paris : « Le citoyen Gallet, directeur du journal radical *Le Peuple*, passera aujourd'hui en cour d'assises pour attenter à la personne du préfet.

Il est de coutume de rappeler, à propos de cette nouvelle, que récemment, lorsque M. Gallet fut envoyé de force du couvent où il était placé librement, les singuliers parents qui operaient cette odieuse besognie, dans le but de faire du mal au sujet, pour y conduire la jeune fille aimée enlevée à la maison religieuse où elle avait voulu se retirer pour se consacrer à Dieu.

» Nous aimerions voir, maintenant, ce qui diront de ce malfrat Gallet, ces acharnés ennemis des couvents. »

**Obligation des villes**

Le retour à Vierzon du citoyen Janvier, qui avait été condamné à Bourges pour avoir pris part aux dernières troubles, a été l'occasion d'une manifestation populaire.

La police et la gendarmerie ayant été consultées, il fut décidé que plusieurs personnes étaient venues à la rencontre de ce « sympathique » condamné. On n'a cependant aucun trouble à déplorer.

Le colonel Gallieni est un vaillant soldat et un bon administrateur ; connaissant ce pays par expérience, il doit passer deux ans assuré d'y dans le Haut-Pfleuve.

C'est certainement un des meilleurs choix qu'a fait le ministère de la Marine.

**Un rapprochement instructif**

On lit dans Paris : « Le citoyen Gallet, directeur du journal radical *Le Peuple*, passera aujourd'hui en cour d'assises pour attenter à la personne du préfet.